

Lyon, le 01 MARS 2024

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Votre interlocuteur :
Tristan NGUYEN
Chef de projet Voies Lyonnaises
tringuyen@grandlyon.com

Association J’aime Montchat

Hélène BARONNIER
41 rue Villon
69008 LYON

Comité d’Intérêt Local de Montchat

Gérard FRIZE
53 rue Charles Richard
69003 LYON

Objet : LVL12 – Réponse au courrier du 16 novembre 2023 –
Montchat

Conseil de Quartier de Montchat

Claude HORENKRYG
Mairie du 3e arrondissement
215 rue Duguesclin
69003 LYON

Nos réf. DMOU/EPI1/CS/TN/MO 24-022

Association amicale du Parc

Chaussagne
Abdel BOUNIA
26 rue Coignet
69003 LYON

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Avisé de votre courrier en date du 16 novembre 2023 concernant la Voie Lyonnaise n°12 sur l’avenue Rockefeller, j’ai pris note de vos demandes de transmission d’éléments relatifs au projet. Je vous confirme également avoir pris connaissance de votre courrier en date du 31 mars 2023 dans le cadre de la concertation réglementaire qui a donné lieu à notre rencontre du 15 novembre 2023 avec la présentation des impacts sur la circulation ainsi que de vos propositions dans votre courrier du 19 septembre 2023 auxquelles j’ai répondu lors de cette même rencontre.

Joint à ce courrier, vous trouverez le support présenté en séance du 15 novembre 2023 et le compte-rendu de cette réunion transmis au préalable par voie numérique à l’ensemble des participants de notre rencontre. Ce support vous présente une synthèse des études de circulation qui ont été menées.

Je tiens à vous rappeler que le tracé de la Voie Lyonnaise n°12, comme toutes les Voies Lyonnaises, a été construit avec les communes et les associations modes actifs. Ce sont environ 100 rencontres qui ont été organisées avec les maires et les associations modes actifs.

Par ailleurs, en marge de la concertation réglementaire, les Hospices Civils de Lyon, l’Hôpital Edouard Herriot ainsi que le SDMIS ont été rencontrés à plusieurs reprises ces derniers mois afin d’aboutir à une solution acceptable pour les besoins des véhicules d’urgence tout en améliorant la circulation des cycles et la sécurité des piétons. Les échanges ont permis de converger sur un tracé et des modalités d’aménagement partagés et validés par les HCL et la Métropole de Lyon.

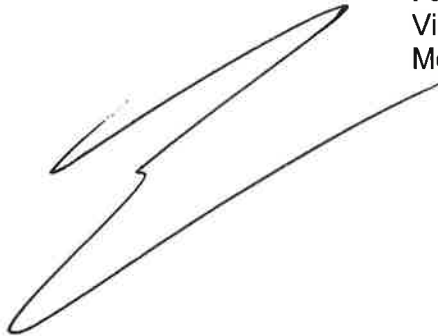
Afin de poursuivre nos échanges, je vous propose de nous retrouver une nouvelle fois au cours d’une séance de travail pour aborder les circulations dans le quartier Montchat, avec les habitants, au 1er semestre 2024.

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Direction Générale
20, rue du Lac – CS 33569 – 69505 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com

Concernant votre proposition d'expérimentation, j'ai demandé aux services techniques de la Métropole de Lyon de l'analyser afin de pouvoir revenir vers vous plus précisément sur ce sujet.

Enfin, la concertation qui s'est déroulée du 27 février au 21 avril 2023 a été réalisée conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Contrairement aux enquêtes publiques, cette procédure ne prévoit pas de commissaire enquêteur. La délibération approuvant le bilan de la concertation est prévue au premier semestre 2024. Une fois adopté par le conseil de la Métropole de Lyon, celui-ci sera mis en ligne sur le site internet : <https://jeparticipe.grandlyon.com/>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sincères salutations.



Fabien BAGNON

Vice-président délégué à la Voirie et aux
Mobilités actives